



UE : beaucoup de bruit pour rien (ou très peu de chose)

Rubrique : actualités - Date : mercredi 4 décembre 2002

De très nombreux médias annoncent que le parrainage par les cigarettiers d'événements comme les grands prix de formule 1 ainsi que la publicité pour le tabac dans la presse seront interdits dans toute l'UE au plus tard en juillet 2005. Tous indiquent qu'il s'agit de la nouvelle réglementation adoptée hier à Bruxelles par les ministres de la santé de l'UE contre l'avis de l'Allemagne et du Royaume uni.

L'AFP précise que la nouvelle directive européenne interdit le parrainage de manifestations ayant des « effets transfrontaliers » et qu'elle vise surtout les Grands prix de F1 « vitrine favorite des cigarettiers ». Soulignant que les Etats ont jusqu'au 31 juillet 2005 « au plus tard » pour mettre à jour leur législation, l'agence de presse note que cette date avance de plus d'un an celle inscrite sur le calendrier de la Fédération internationale de l'automobile pour l'interdiction totale de la publicité et du parrainage des cigarettiers dans la F1. Si d'après l'agence la directive bannit aussi la publicité dans la presse, à la radio et sur internet, elle ne concerne toutefois pas la publicité télévisée (déjà interdite) ni la publicité par affichage, dans les cinémas ou au moyen de produits dérivés (cendriers, parasols, briquets etc&). Le ministre français de la santé qui a salué ce « signal fort de l'UE » a cependant regretté que « la directive ne soit pas à la hauteur des ambitions françaises » et appelé à une « harmonisation » contre les « grands fléaux sanitaires » déplorant les « ambiguïtés » d'un texte fondé sur l'article 95 du Traité de Rome « qui traite du marché intérieur, d'entraves au commerce et de distorsion de concurrence ». L'AFP relève que « sous la pression des éditeurs » l'Allemagne « a bataillé jusqu'au bout pour empêcher(&) l'interdiction de la publicité du tabac dans la presse » et que le Royaume Uni a lui aussi voté contre « pour des raisons de forme ». Expliquant par ailleurs que cette directive laisse les Etats membres libres de durcir leurs législations au delà des dispositions prévues par le texte, lequel est en deçà des lois en vigueur en France, en Italie, au Portugal et en Finlande, l'agence précise que « la recommandation » adoptée parallèlement se « borne » à encourager les Quinze à suivre cet exemple ainsi qu'à limiter l'accès aux distributeurs automatiques, à prévenir la vente en libre service et la vente meilleur marché de paquets de moins de 20 cigarettes.

Le Figaro économie qui rapporte que « l'Europe durcit sa réglementation antitabac » voit là « un coup dur pour les journaux d'outre - Rhin frappés de plein fouet par l'effondrement des investissements publicitaires » et souligne que « l'Allemagne et le Royaume Uni se sont donc officiellement désolidarisés de cette décision ». Evoquant l'avancement d'un an de la date fixée sur le calendrier de la FIA, le quotidien note que « la légendaire Ferrari aux couleurs Marlboro perdra donc plus vite que prévu l'un de ses logos historiques et de ses plus gros contrats publicitaires » mais que c'est aussi « tout le secteur de la course automobile qui risque de voir rouge » car Peugeot vient par exemple « de signer un partenariat effectif dès 2002 et courant sur une durée de quatre ans avec Marlboro ». Le journal qui observe qu'en France o&ugrav; la loi Evin interdit toute forme de publicité pour le tabac « les cigarettiers sont totalement condamnés au silence » fait état de la « seule et infim ! e brèche » que sont les publications spécialisées à destination des professionnels du secteur mais qui « pâtiront peut être de la nouvelle directive ».

Les Echos affirme que « l'Europe part en guerre contre le tabac qui tue chaque année quelques 5 millions de personnes dans le monde » et que « seuls deux Etats membres(&) ont voté contre ce texte adopté (&) à une très large majorité ». Le quotidien économique rappelle qu'en 1998 une « directive très ambitieuse » avait été annulée par la Cour de justice européenne, à la demande de Berlin, au motif que « les compétences communautaires ne pouvaient pas s'exercer dans les secteurs concernant les échanges comme la publicité cinématographique et la publicité par

affichage » pour préciser que la Commission a donc dû élaborer un nouveau texte remanié s'appliquant seulement à la presse, à la radio, à internet, au parrainage de manifestations à effets transfrontaliers et à la publicité indirecte. Evoquant en conclusion la « recommandation » adoptée par les Quinze, le journal qui relève qu'elle n'a « aucune valeur contraignante » estime toutefois qu'elle « pourrait annoncer les futures ! initiatives de l'Union en ce domaine ».

La Tribune qui titre « l'UE met les cigarettiers au régime sec sur la publicité » estime que « les cigarettiers ont perdu la bataille » précisant que le représentant britannique a voté contre le texte car « il n'a pas obtenu que le parrainage de manifestations de dimension mondiale ayant déjà fait l'objet d'accords puisse être permis jusqu'en octobre 2006 » et que l'Allemagne s'y est opposée car elle a jugé le texte « attentatoire au libre choix des consommateurs ». Considérant que ce texte « ne s'adresse guère à la France qui, selon son ministre de la santé dispose de l'une des législations les plus strictes », le journal souligne que pour « parvenir à un compromis » JF Mattei a toutefois renoncé « à une extension de l'interdiction du sponsoring à des opérations de publicité indirecte dans la presse et sur internet » et que par ailleurs il a regretté que « la justification de cette directive ne soit pas la protection de la santé publique mais la libre circulation des produits ».

Le Parisien se penche pour sa part sur l'ensemble des mesures prises par l'UE, celles concernant le contenu et la surface des messages sanitaires qui devront figurer sur les paquets à partir du 30 septembre 2003 (voir revue de presse d'hier), mais aussi celles visant l'interdiction de la publicité dans la presse et du parrainage, pour conclure sur les négociations en cours à l'OMS qui devraient aboutir à l'interdiction de l'appellation « light » au printemps prochain.

Libération et la Croix reprennent en brève l'information.

Opinion

Dans la rubrique Expliquez vous du Figaro, Bernard Joly, sénateur du groupe RDSE, estime qu'il faut interdire le tabac aux mineurs et affirme que l'augmentation du prix du paquet ne résoud rien . Soulignant que plus d'un jeune sur trois est un consommateur quotidien de cigarettes, il assure que plus la relation avec le tabac est entretenue jeune, plus il est difficile d'y renoncer . Evoquant le nombre de décès annuels liés au tabagisme soit 20 fois plus que le nombre total des victimes du 11 septembre il établit un certain parallélisme entre terrorisme et tabagisme en observant N'y aurait-il pas une forme de terrorisme latent qui consisterait à rendre des milliards d'individus dépendants dès les prémices de l'adolescence d'un produit apte à donner la mort . Le sénateur qui déclare que la politique réussie du Québec en matière de tabac a entraîné un retour sur investissement de 300% pour les caisses de l'Etat et donc pour les programmes de santé , annonce qu'il a déposé une proposition de loi pour interdire la vente aux mineurs de moins de 18 ans et inciter l'Etat à conduire une politique de prévention de grande envergure . Selon lui il faut renverser la vapeur et faire du fumeur un has been .

Source : extrait de la revue de presse de la MILDT 3/12/02